

Décharge 2005: Agence européenne pour la sécurité des aliments

2006/2166(DEC) - 31/10/2006 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation des comptes définitifs de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) pour l'exercice 2005.

CONTENU : le présent document publié au Journal Officiel de l'UE propose un état des lieux chiffré des dépenses de l'Autorité pour l'exercice concerné.

Conformément à ce document, le budget définitif de l'Autorité se monte à **36,9 Mios EUR** en 2005 (contre 29,1 Mios EUR en 2004) constitué à 100% d'une subvention communautaire.

En termes d'effectifs, l'Autorité, dont le siège se situe à Parme (I) compte officiellement 194 postes dont 124 effectivement occupés + 36 autres emplois (contrats auxiliaires, experts nationaux détachés, agents locaux), soit 160 personnes (contre 139 en 2004) assumant des tâches opérationnelles ou administratives. Les dépenses de personnel ont représenté en 2005 environ 16,3 Mios EUR.

Les activités 2005 de l'Autorité peuvent se résumer comme suit :

- sur les 301 demandes d'avis scientifiques adressées à l'EFSA en 2005 (ce qui représente un accroissement de 65% par rapport à 2004), 163 opinions ont été adoptées et publiées. Elles couvrent de nombreux domaines, comme les plantes aromatiques, les organismes génétiquement modifiés (avec l'OMS), l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) ou l'encéphalopathie spongiforme transmissible (EST). De plus, l'autorité a publié son 1^{er} rapport annuel zoonoses et d'autres publications importantes concernant la détermination du risque dans le domaine alimentaire ;
- la communication des risques et, de manière générale, les activités du département communication ont vu le nombre de communications au public augmenter de 40% en 2005. Les consultations du site de l'EFSA ont également doublé en 2005. La coordination de la communication des risques s'est intensifiée au travers du Forum consultatif et des workshops organisés ;
- l'intensification de la mise en réseau de l'EFSA avec les parties intéressées, les autorités nationales ainsi que ses contreparties institutionnelles s'est réalisée par l'intermédiaire de la mise en place d'un forum des parties intéressées. Le forum consultatif s'est réuni à 5 reprises afin de travailler en réseau avec les autorités nationales sur des thèmes précis comme la coordination en cas de scénario de crise ou de l'utilisation de l'extranet reliant les autorités nationales, la Commission et l'EFSA ;
- concernant l'évaluation de l'EFSA réalisée en 2005, le rapport final des consultants a été publié sur le site de l'EFSA par le conseil d'administration, qui a remis ses recommandations fin juin 2006.

À noter que la publication complète des comptes de l'Autorité figure à l'adresse suivante : http://www.efsa.europa.eu/en/about_efsa/efsa_funding/accounts.html